

On paie trop pour Longueuil!

onpaietrop.com



Contexte

En 2000, plusieurs villes de la Rive-Sud de Montréal, dont Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, furent fusionnées à Longueuil à la suite de l'adoption de la *Loi 170 sur la réorganisation municipale*. Le 20 juin 2004, les citoyennes et citoyens de ces villes votèrent par référendum pour se défusionner de la nouvelle ville de Longueuil (Boucherville : 75 %, Brossard : 80 %, Saint-Bruno-de-Montarville : 72 % et Saint-Lambert : 69 %), et reconstituer leur municipalité. En 2006, le gouvernement du Québec optait pour un modèle d'agglomération afin d'encadrer la gestion de services municipaux partagés entre la nouvelle Ville de Longueuil et les villes reconstituées à la suite des défusions municipales. La Ville de Longueuil gère l'argent des contribuables des villes de Boucherville, de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert. En tant que représentants de nos citoyens, **nous ne possédons pas les leviers nécessaires pour gérer l'argent de nos contribuables respectifs**. Le principe de « Pas de taxation sans représentation » ("No Taxation without Representation") n'est clairement pas appliqué. Dix ans plus tard, des lacunes importantes subsistent dans la gouvernance et le financement de cette agglomération imposée par Québec.

Une réalité qui nous coûte cher

Comment justifier que Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert paient souvent le double en termes de services comparativement à Salaberry-de-Valleyfield, à Repentigny, à Sainte-Julie ou à La Prairie qui ont respectivement des populations comparables ? Cette iniquité et ce dysfonctionnement résident dans les failles mêmes de cette structure de gouvernance qu'est l'agglomération de Longueuil.

La structure de l'agglomération est dysfonctionnelle et doit être modifiée

DES QUOTES-PARTS TROP ÉLEVÉES POUR LES SERVICES OBTENUS

	Longueuil	Boucherville	Brossard	Saint-Bruno	Saint-Lambert
Population ¹	242 701	41 877	86 054	26 886	22 159
Coût par habitant ²	617 \$	1 142 \$	862 \$	1 013 \$	908 \$
Écart avec Longueuil	-	525 \$	245 \$	396 \$	291 \$
Écart en %	-	85 %	40 %	64 %	47 %

Pour les citoyens de Boucherville, de Brossard, de Saint-Bruno et de Saint-Lambert, il en coûte entre 245 \$ et 525 \$ de plus par habitant, par année, qu'à Longueuil pour les services d'agglomération.

¹ Source : Décret de la population 2016 basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2015.

² Source : Coûts calculés à partir des données des rapports financiers 2015 audités de chacune des villes composant l'agglomération.

Robert Gagné, économiste et professeur de HEC Montréal, a publié récemment un rapport dans lequel il met en perspective les effets pervers des « fusions-défusions ». Le rapport Gagné du Centre sur la productivité et la prospérité est clair :

« En comparant le niveau de dépenses par habitant des municipalités reconstituées avant les fusions et celui observé après les défusions, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert sont les grandes perdantes. »

La structure de l'agglomération de Longueuil est défailante et doit être modifiée :

« [...] tous demeurent assujettis à une agglomération, dont la gestion échappe vraisemblablement aux municipalités reconstituées. », d'affirmer Robert Gagné.

Le ministre doit donc, de façon législative, modifier la gouvernance de l'agglomération ou encore la démanteler. Il en va de la santé financière et démocratique de nos villes. **Sans une réforme de l'agglomération, cette dernière demeurera inéquitable et une autre structure devra être proposée par voie de référendum, telle une municipalité régionale de comté (MRC).**

CE QUE LES VILLES DE BROSSARD, DE SAINT-BRUNO ET DE SAINT-LAMBERT DEMANDENT :

- **Créer une entité distincte et indépendante de Longueuil pour la gestion de l'agglomération, selon le modèle de municipalité régionale de comté (MRC).**
- **Faire en sorte que chaque maire ait un vote au sein de cette nouvelle entité : un maire = un vote¹.**
- **Facturer les municipalités reconstituées en fonction de l'utilisation des services plutôt que sur la base de la richesse foncière².**

INVITATION À LA MOBILISATION CITOYENNE | 17 NOVEMBRE À 16 H

Les maires de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert vous invitent à dénoncer cette iniquité fiscale et le déficit démocratique actuel lors de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération qui se tiendra le 17 novembre, à 16 h, à l'hôtel de ville de Longueuil, situé au 4250, chemin de la Savane.

Nous comptons grandement sur votre présence pour faire changer cette situation inéquitable qui dure depuis trop longtemps.

On vous attend en grand nombre le 17 novembre, à Longueuil !

¹ Entité distincte gérée par un conseil composé des cinq maires où les décisions sont prises à la double majorité (majorité des maires et majorité de la population).

² Quotes-parts pour les services communs calculés sur le principe de l'utilisateur-payeur ou sur la base de 50 % de la richesse foncière et de 50 % de la population.